

Résumé citoyen

Rapport annuel 2015 de mise en œuvre du PDR Basse-Normandie couvrant les années civiles 2015 et 2014

25 août 2015 : adoption du PDR Basse-Normandie par la Commission Européenne

L'année 2015 a été marquée par la validation officielle du Programme de Développement Rural (PDR) Basse-Normandie le 25 août par la Commission européenne. Doté d'une maquette financière de 474 millions d'euros de fonds publics dont 308,7 millions d'euros de Fonds Européens Agricoles de Développement Rural (FEADER), le PDR Basse-Normandie s'appuie sur une stratégie ambitieuse d'accompagnement au changement. Son objectif est de développer l'économie rurale en aidant les entreprises sur le plan de la durabilité des systèmes de production, de la valeur ajoutée, de la création d'emplois, de l'exemplarité environnementale et de l'intégration territoriale. Le Programme s'articule ainsi autour des six priorités européennes de développement rural dont les plus importantes sont l'amélioration de la viabilité et de la compétitivité des exploitations agricoles, la restauration, la préservation et le renforcement des écosystèmes et le développement économique des zones rurales.

Chiffres clefs du RAMO 2015

Le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) 2015, validé par le comité de suivi interfonds, le 30 juin 2016, dresse un premier bilan du déploiement du FEADER à l'échelle du Calvados, de la Manche et de l'Orne du 01/01/2014 au 31/12/2015. Il permet de comprendre dans quelle mesure la Région Basse-Normandie, nouvelle autorité de gestion sur cette programmation a pu mettre en place, dès 2014, 12 opérations rentrant dans le cadre du règlement de transition, prévu dans l'attente de l'adoption du nouveau programme. L'essentiel des montants d'investissement et de dépenses publiques de ce 1^{er} RAMO (**dossiers soldés au 31/12/2015**) porte sur la mise en œuvre de ces mesures transitoires. Le total des dépenses est présenté ci après :

Code mesure PDR Basse-Normandie	Code mesure transition	Total des dépenses publiques (EUR)
M04 - Investissements physiques (article 17)	216, 121, 125, 123	1 493 761,67
M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)	221, 222, 223, 226, 227, 122, 123	10 315,52
M10 - Agroenvironnement - climat (article 28)	214	5 213 979,61
M13 - Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau (article 30)	213, 224	2 266 707,57
Total		8 984 764,37

Ces chiffres représentent près de 3% de la maquette financière du PDR mais leur faiblesse reste néanmoins à relativiser au vu de la programmation déjà bien lancée dès avril 2015. En effet, afin d'éviter toute année blanche vis-à-vis des porteurs de projet, la Région, par anticipation, a ouvert en 2015 la réception des dossiers pour certains dispositifs, après accord de la Commission Européenne : aides à l'installation des Jeunes Agriculteurs (611), investissements pour une triple performance économique, sociale et environnementale (411), investissements pour la transformation à la ferme (421) et dans les entreprises agroalimentaires (422), informations et promotion qualité (3.2). L'ouverture des dispositifs est ensuite montée en puissance après la validation du PDR.

La Priorité 4 (restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la foresterie) avec près de 7 480 687 € de dépenses publiques sur la seule année 2014, permet d'atteindre un taux de réalisation de la maquette sur cette priorité de près de 4,5%. De plus, l'année 2015 a été marquée par un afflux de demandes au titre des mesures agroenvironnementales et climatiques dont ni les engagements ni les paiements n'apparaissent dans ce RAMO, du fait du retard lié à l'instruction de la campagne PAC 2015.

Au 31/12/2015, par ailleurs, la quasi-totalité des dispositifs du PDR étaient ouverts ou programmés pour début 2016. Cela se traduit par un niveau d'engagement globalement satisfaisant au 31/12/2015: 22 262 988,67€ pour un total de 1683 dossiers grâce à la livraison des différents outils OSIRIS, simplifiés et complets. La répartition par sous-mesure de ce montant fait apparaître tant en nombre de dossiers qu'en montant financier, que les dispositifs liés aux investissements dans les exploitations agricoles (411), l'installation des jeunes agriculteurs (611) et les investissements dans les entreprises (421 et 422) sont les plus nombreux.

Enfin, la totalité du territoire bas-normand était couvert par un Groupe d'action locale LEADER (GAL) : la Région Basse-Normandie a été la première à établir les conventions avec l'ensemble des 12 GAL sélectionnés fin novembre 2015. Tous paiements confondus (**partiels et soldés**), la dépense publique totale était la suivante au 31/12/2015 (hors mesures surfaciques - HSIGC) :

Code Dispositif	Somme de Mt Payé Contrepartie	Somme de Mt Payé Principal	Somme de Mt Payé Total
411	1 686 761,75 €	964 673,12 €	2 651 434,87 €
421, 422	392 079,45 €	230 269,00 €	622 348,45 €
4.3 (forêt)	63 916,99 €	21 305,67 €	85 222,66 €
611 (DJA), 612 (PB)	2 734 624,40 €	802 264,10 €	3 536 888,50 €
8.6 (forêt)	24 472,08 €	14 372,51 €	38 844,59 €
Total général	4 901 854,67 €	2 032 884,40 €	6 934 739,07 €

Cette année d'adoption du programme a également été marquée par l'élaboration de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle (rédaction des documents de mise en œuvre, élaboration des grilles de sélection) et par l'instrumentation des premiers outils OSIRIS.

Tout cela a été rendu possible notamment par :

- 1- la signature d'une convention tripartite entre la Région, l'ASP, et l'Etat signée le 28 janvier 2015 définissant les rôles de chacun,
- 2- une organisation des services instructeurs au sein des services de l'Etat par convention de délégation de tâche,
- 3- une organisation de la région en adéquation avec la mise en œuvre du PDR en termes de ressources humaines, de formation, de communication, de comitologie régionale et de circuits de validation.